

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 441/2025

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

12 A rue des Vanneaux

Le Maire de Marly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU L'application du règlement de voirie,

VU L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,

VU La demande de la société SEES, en date du 10 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de branchement électrique situés au 12A rue des Vanneaux à Marly, par la société SEES pour le compte de RESEDA,

- **A partir du lundi 05 janvier et jusqu'au lundi 26 janvier 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie, la circulation se fera en demi-chaussée le temps des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société SEES chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société SEES devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SEES et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de SEES,
Monsieur le Directeur de RESEDA,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 11 décembre 2025

Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme,
des travaux et de la circulation



Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : MAIRIE

661

Destinataire :	Service DICT
Complément d'adresse :	
Numéro / Voie :	8, rue des Ecoles
Lieu-dit / BP :	
Code Postal / Commune :	57155 MARLY
Pays :	France : (info@marly57.fr)

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2025121000794T
 N° affaire du responsable du projet : CP1001629
 Date de la déclaration : 10/09/2025
 Responsable du projet, Responsable du projet, Déclaration conjointe personne morale personne physique DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : RESEDA

Pays : France N° SIRET : 497833141800021

Représentant du responsable du projet

Dénomination : RESEDA.

Complément / Service :

N° : 2bis Voie : Rue ardant du Picq

Lieu-dit / BP : BP 10102

Code postal : 57014 Commune : METZ CEDEX 01

Personne à contacter : VALDENAIRES Alexandre

Tél. : 06 49 29 12 78 Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ : a-valdenaire@reseda.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : 12 A Rue des vanneaux (suivant plan)

CP : 57155 Commune principale : MARLY

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : TER S.O.U Q.T.R

Décrivez le projet : Travaux d'électricité RESEDA

Branchements électriques

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05/01/2026 Durée du chantier : 2,1 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : M. VALDENAIRES Alexandre
 Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : M. SIMOES Manuel
 Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

